

ENFANTS et ADULTES ÂGÉS DE MOINS DE 65 ANS

NJ FamilyCare est une assurance maladie bénéficiant de financements publics destinée aux résidents du New Jersey. Elle offre des soins de santé de qualité gratuits ou à prix modiques. Le programme NJ FamilyCare couvre les populations bénéficiant du CHIP (programme d'assurance maladie pour enfants), Medicaid et de l'élargissement de Medicaid.

Quels soins sont pris en charge ?

NJ FamilyCare offre une couverture maladie totale à travers les systèmes de soins de santé contractés par l'État du NJ. NJ FamilyCare couvre la plupart de vos besoins en matière de soins de santé, notamment :

- consultations médicales
- radiographie
- lunettes
- ordonnances
- hospitalisation
- santé mentale
- analyses biologiques
- soins dentaires
- consultations chez un spécialiste

Qui est éligible ?

Les résidents du NJ remplissant les conditions de résidence requises, quel que soit leur âge, peuvent être éligibles au NJ FamilyCare. Il s'agit notamment des enfants, parents, aidants familiaux et des adultes sans enfants dépendants. L'éligibilité est en fonction des revenus et de la taille du ménage déclarés sur la dernière déclaration de revenus fédérale du demandeur. Toutefois, NJ FamilyCare peut utiliser d'autres sources, comme des fiches de paie, pour vérifier ces informations. Le montant en matière d'éligibilité des revenus pour les enfants est plus élevé que celui pour les adultes. (Voir le tableau ci-contre.)

Quel en est le coût ?

Pour la plupart des familles, l'assurance NJ FamilyCare est gratuite : pas de cotisations mensuelles (monthly premiums) ni de copaiements (co-payments). Un barème progressif s'applique aux copaiements et aux cotisations mensuelles pour les familles avec enfants disposant de revenus supérieurs.

Existe-t-il des restrictions ?

Des maladies préexistantes n'affectent pas l'éligibilité. Dans la plupart des cas, pour être éligibles, il faut que les enfants n'aient pas bénéficié d'une assurance maladie pendant au moins 3 mois. Dans la mesure où des exceptions s'appliquent, nous vous conseillons d'appeler NJ FamilyCare pour toute question en la matière.

Pour être éligibles, les adultes doivent avoir le statut de résident permanent depuis au moins cinq ans. Indépendamment de leur date d'entrée sur le territoire des États-Unis, les enfants et les femmes enceintes peuvent être éligibles s'ils ont un statut de résident légal. Les enfants de résidents en situation irrégulière peuvent être éligibles s'ils sont nés aux États-Unis.

Pour en savoir plus

Pour savoir si vous êtes éligible, ou pour plus d'information, appelez-nous ou rendez-vous sur notre site Internet.

www.njfamilycare.org Faites votre demande en ligne !

1-800-701-0710

(Des opérateurs multilingues
sont à votre écoute)

TTY 1-800-701-0720

(Pour les malentendants)

NJ FamilyCare respecte les lois applicables des États-Unis en matière de droits civils et ne pratique aucune discrimination fondée sur la race, la couleur, l'origine nationale, le sexe, l'âge ou un handicap. Si vous parlez le **français**, vous bénéficiez de services d'assistance linguistique gratuits. Appelez le 1-800-701-0710 (TTY : 1-800-701-0720).

PLAFOND DES REVENUS MENSUELS à compter du 1er janvier 2018

Taille de la famille et revenus mensuels déclarés sur votre déclaration de revenus fédérale

Taille de la famille*	Enfants (19 ans et moins)	Parent(s) et adulte(s) célibataire(s) (de 19 à 64 ans)	Femmes enceintes (sans restriction d'âge)
1	3592 \$	1397 \$	S/O
2	4870 \$	1893 \$	2812 \$
3	6148 \$	2390 \$	3550 \$
4	7426 \$	2887 \$	4288 \$
5	8704 \$	3384 \$	5026 \$
6	9982 \$	3881 \$	5764 \$
Chaque membre additionnel	1278 \$	497 \$	738 \$

* La taille de votre famille peut être déterminée par le nombre total de parent(s) ou d'aidants familiaux, et par tous les enfants liés par le sang âgés de moins de 21 ans rattachés à votre foyer fiscal, ainsi que par toute autre personne rattachée à votre foyer fiscal et résidant chez vous.